SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES
DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE AJERCO,
Réseau enfance Cossonay et région

25 août 2026 à 18h au Pré aux Moines à Cossonay

LEGISLATURE 2026 - 2031

ORDRE DU JOUR

Sous la présidence de Monsieur le Préfet :

1. Accueil
2. Désignation d'un.e secrétaire de séance
3. Désignation de deux scrutateurs.trices de séance
4. Assermentation des membres du Conseil intercommunal
5. Election du.de la Président.e du Conseil intercommunal
6. Election du.de la secrétaire du Conseil intercommunal

Sous la présidence du nouveau Président ou de la nouvelle Présidente :

7. Election du.de la vice-président.e
8. Election des scrutateurs.trices
9. Election des scrutateurs.trices suppléant.e.s
10. Election du Comité de direction
 selon modalité des statuts et du règlement du Conseil
11. Election du.de la Président.e du Comité de direction

Sous la présidence de Monsieur le Préfet :

12. Assermentation du Comité de direction et du.de la Président.e

Sous la présidence du nouveau Président ou de la nouvelle Présidente :

13. Election des membres des Commissions permanentes *mentionnées dans les statuts et le règlement du Conseil*

Conseil intercommunal
AJERCO
Réseau enfance Cossonay et région

Procès-verbal de la séance d'installation
de l'Association intercommunale AJERCO

Séance du 25 août 2026 à 18 h au Pré aux Moines à Cossonay

Les déléguées et délégués de l'association intercommunale convoqués par ordre de la Préfecture, se réunissent ce jour afin de procéder à l'installation des Autorités de l'Association intercommunale pour la législature 2026-2031.

L'Association est composée des déléguées et délégués des Communes membres, dont la liste est mise à la disposition de Monsieur le Préfet, elle est jointe au PV.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet

1. Accueil

Monsieur le Préfet Boris Cuanoud préside les opérations et déclare la séance ouverte. Il souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

2. Désignation d'une ou d'un Secrétaire de séance

Il désigne comme Secrétaire de séance : Nadia Presti

3. Désignation de deux Scrutateurs.trices de séance

Il désigne deux Scrutateurs.trices provisoires :

Isabelle Mancino
Justine Widmer

4. Assermentation des membres du Conseil intercommunal

Conformément aux articles 117 et 118 de la Loi sur les communes et aux Statuts, les communes membres de l'association ont désigné leurs déléguées et délégués. Il est procédé à l'appel des personnes présentes.

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil intercommunal.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes.

A l'annonce de son nom, chaque conseiller et conseillère solennise la promesse.

Les déléguées et délégués absents seront assermentés par le président lors d'une prochaine assemblée.

5. Election de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal

En préambule, Monsieur le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions de l'article 11 de la Loi sur les communes concernant le mode de scrutin.

La Présidente ou le Président est désigné chaque année. Il.elle est rééligible.

Julien Hugo est présenté comme candidat. Il accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Le candidat est donc élu.

6. Election de la Secrétaire ou du Secrétaire du Conseil intercommunal

La Secrétaire ou le Secrétaire du Conseil intercommunal est désigné pour la durée de la législature. Il.elle peut être choisi.e en dehors du Conseil intercommunal. Il.elle est rééligible.

Nadia Presti est présentée comme candidate. Elle accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 alinéa 2 de la Loi sur les communes entre le Président et la secrétaire.

Le nombre de candidat.e étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

La candidate est donc élue.

Sous la présidence de la nouvelle Présidente ou du nouveau Président

7. Election de la Vice-Présidente ou du Vice-Président

La Vice-Présidente ou le Vice-Président est désigné chaque année, il.elle est rééligible.

Valérie Codina Cervellin est présentée comme candidate. Elle accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

La candidate est donc élue.

8. Election des Scrutatrices et des Scrutateurs

Le Conseil intercommunal nomme en son sein deux Scrutateurs.trices. Ils.elles sont désigné.e.s chaque année.

Isabelle Mancino et Justine Widmer sont présentées comme candidats. Elles acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidates sont donc élues.

9. Election des Scrutatrices et des Scrutateurs suppléants

Le Conseil intercommunal nomme en son sein deux scrutateurstrices suppléantes. Ils.elles sont désigné.e.s chaque année.

Celine Kaeser et Josette Laub sont présentées comme candidates. Elles acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidates sont donc élues.

10. Election du CODIR

Le Conseil intercommunal doit élire les membres du CODIR au nombre de sept, parmi les municipaux en fonction, pour la durée de la législature.
Barbara Busigny, Caroline Jaugey, Yves Jauner, Nicole Reymond, Anne-Lise Rime, Florence Texier Claessens, Lionel Vidoudez sont présentés comme candidats. Ils.elles acceptent.

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidat.e.s sont donc élu.e.s.

11. Election de la Présidente ou du Président du CODIR

Le Conseil intercommunal doit élire la Présidente ou le Président du CODIR pour la durée de la législature.

Yves Jauner est présenté comme candidat. Il accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat.e étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Le candidat est donc élu.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet

12. Assermentation du CODIR

Monsieur le Préfet, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élu.e.s aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de ladite loi.

A l'appel de son nom, chaque membre du CODIR ainsi que le Président de ce corps solennisent la promesse. Ils.elles sont de ce fait installé.e.s pour entrer en fonction séance tenante.

Sous la présidence de la nouvelle Présidente ou du nouveau Président

13. Election des membres de la commission de gestion (COGEFIN)

Le Conseil intercommunal doit élire cinq membres pour la Commission de gestion, issus de ses rangs. Les membres sont élus pour la durée de la législature.

Joachim Cretegny, Cossonay , Nicolas Vuillemin, Moiry, Valérie Codina Cervellin Penthalaz, Rosa Helen Schneider, Senarclens, Céline Kaeser, L'Isle, sont présenté.es comme candidat.e.s. Ils acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidat.e.s sont donc élu.e.s.

Le procès-verbal est lu séance tenante. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

PRÉFECTURE DU DISTRICT DE MORGES

Le Préfet :	Le Président :	La secrétaire provisoire :
Boris Cuanoud	Julien Hugo	Nadia Presti

Annexe : liste des membres

Délégués municipaux - CODIR
Délégués des conseils généraux et communaux
Conseil intercommunal du réseau AJERCO

Communes	Voix	Prénom	Nom	Dél-supp	Déléguation	Signature
Chevilly	1	Joana	Albuquerque	Dél	CC/CG	
Penthalaz	4	François	Bachman	Dél	CC/CG	
Mauraz	1	Alexandre	Beaud	Dél	Muni.	
Montricher	1	Cédric	Beaud	Dél	Muni.	
Eclépens	2	Katja	Braisaz-Latille	Dél	Muni.	
Dizy	1	Brigitte	Bütler	Dél	Muni.	
La Chaux	1	Lauriane	Cailleux	Dél	Muni.	
Dizy	1	~~Carole~~ Christian	~~Cattin~~ Humbert	Dél	CC/CG	
Chavannes-le-Veyron	1	Caroline	Caulet Cellery	Dél	CC/CG	
Penthaz	2	Sophie	Chappelier	Dél	CC/CG	
Cuarnens	1	Nicolas	Chappuis	Dél	CC/CG	
Lussery-Villars	1	Carmine	Ciaramella	Dél	Muni.	
Penthalaz	4	Valérie	Codina Cervellin	Dél	Muni.	
La Sarraz	3	Catherine	Contal	Dél	CC/CG	
Cossonay	5	Joachim	Cretegny	Dél	Muni.	
Hautemorges	2	François	Delay	Dél	Muni.	
Grancy	1	Melissa	Devantéy	Dél	CC/CG	
Mex	1	Tania	~~D~~ di Bari	Dél	CC/CG	
Moiry	1	Gilles	Dolivo	Dél	Muni.	
Ferreyres	1	Maria-Pia	Dubey	Dél	Muni.	
La Sarraz	3	Magdalena	Eggimann	Dél	Muni.	
Penthaz	2	~~Albert~~	Emery	Dél	Muni.	
Montricher	1	Jeremy	Failletaz	Dél	CC/CG	
Daillens	2	Juan Carlos	Hernandez	Dél	Muni.	
Orny	1	Julien	Hugo	Dél	Muni.	
Ferreyres	1	~~Johan~~	~~Hutzli~~	Dél	CC/CG	
L'Isle	2	Fanny	Hutzli	Dél	Muni.	
L'Isle	2	Céline	Kaeser	Dél	CC/CG	
Senarclens	1	Josette	Laub	Dél	CC/CG	
Cossonay	5	Amandine	Lauper	Dél	CC/CG	
Mont-la-Ville	1	Stéphane	Laurent	Dél	Muni.	
Daillens	2	Benoit	LeBocey	Dél	CC/CG	
Vufflens-la-Ville	2	Alex	Lussignoli	Dél	Muni.	
La Chaux	1	Elsa	Magnenat	Dél	CC/CG	
Cuarnens	1	Carine	Maillet	Dél	Muni.	
Chavannes-le-Veyron	1	Isabelle	Mancino	Dél	Muni.	
Orny	1	Michael	Mariotti	Dél	CC/CG	
Pompaples	1	Laurent	Mettraux	Dél	CC/CG	
Chevilly	1	Laurent	Michel	Dél	Muni.	
Hautemorges	2	Ruth	Müller	Dél	CC/CG	
Mauraz	1	Maryline	Rochat	Dél	CC/CG	
Mont-la-Ville	1	Cédric	Rochat	Dél	CC/CG	
Lussery-Villars	1	Samantha	Saez	Dél	CC/CG	

PENTHAZ — Fanny Hamisch V supp Mun.
Pompaples — Janine Terzi V supp.

Communes	Voix	Prénom	Nom	Dél-supp	Déléguation	Signature
Senarclens	1	Rosa Helena	Schneider	Dél	Muni.	
Eclépens	2	Christelle	Schwab	Dél	CC/CG	
Vufflens-la-Ville	2	Maxime	Städler	Dél	CC/CG	
Pompaples	1	Vincent	Studer	Dél	Muni.	
Mex	1	Christine	Voltz	Dél	Muni.	
Moiry	1	Nicolas	Vuillemin	Dél	CC/CG	
Grancy	1	Justine	Widmer	Dél	Muni.	

CODIR

Communes		Prénom	Nom	Signature	
Daillens		Barbara	Busigny		
Vufflens-la-Ville		Caroline	Jaugey		
Penthalaz		Yves	Jauner		
La Sarraz		Nicole	Reymond		
L'Isle		Anne-Lise	Rime		
Cossonay		Florence	Texier-Claessens		
Senarclens		Lionel	Vidoudez		

Chavannes-le-Veyron	Do Briand Dominique	✓	Supl.	D Briand Municipal	
La Sarraz	Zweifel	Melanie	✓	supl.	
Lussery-Villars	Jeannet	Line	✓	Supl.	Line
Penthalaz	Deva	Ana Maria	✓spp		